



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

cc.region.suippes@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 30 mars 2006

Présents : Mesdames : Boulonnais Marlène, Chobeau Chantal, Grégoire Martine, Guyot Marie Josèphe, Huvet Odile, Person Agnès, Pierre Dit Mery Armelle, Prévost Muriel, Rice Michelle.

Messieurs : Appert Maurice, Boiteux Jacques, Bonnet Marcel, Briolat Jean Marie, De Carvalho Jorge, Doyen Jean-Claude, Fouraux Michel, Francart Bernard, Galichet Denis, Gallois Hervé, Gobillard Thierry, Godart Jean Marie, Godin Michel, Grenez Francis, Hubscher Eric, Lapie Gérard, Le Roux Gabriel, Le Touzè Jacques, Lefort Roger, Machet Hubert, Machet Jean Noël, Mainsant Luc, Maublert André, Pérard Claude, Rocha Gomez Manuel, Rousseaux Gérard, Soudant Olivier, Thomas Bernard.

Absents : Mainsant François, Morlet Joël, Oudin Dominique, Raulin Joël, Persello Fabrice (quitte la réunion en début de séance)

Absents excusés : Morand Valérie, Camard Bertrand, Pron Bruno, Morand Francis

Pouvoirs : Mme Morand Valérie à Mme Rice Michelle, Mr Camard Bertrand à Mr Boiteux Jacques, Mr Morand Francis à Mr Rocha Manuel, Mr Pron Bruno à Mme Person Agnès

Invités présents : Melle Clément, M. Fautres, M. Sarrouy, M. Aubin



Avant que la séance du Conseil Communautaire ne commence, Jean-Louis HUGUIN, chef de corps du Centre d'Incendie et de Secours de Suippes ainsi que des Sapeurs-Pompiers Volontaires du territoire se présentent à la salle des fêtes de Bussy-le-Château dans le but d'être entendus par les membres du conseil communautaire et de son Président.

Jean-Louis Huguin prend la parole, il donne lecture de sa lettre de démission adressée au Directeur Départemental du SDIS de la Marne, à laquelle il ajoute la signature d'une centaine de sapeurs-pompiers volontaires qui renoncent à leur engagement.

Il dénonce la note interne établie au sein de la Maison de Retraite de Suippes pour interdire aux employés de la collectivité, qui sont également sapeurs-pompiers volontaires, de partir en intervention dès lors qu'ils sont de service durant la journée ou la nuit.

En qualité de Président de la Maison de Retraite de Suippes, Monsieur Maublert apporte plusieurs précisions à l'Assemblée sur la situation existante entre les sapeurs-pompiers volontaires et la collectivité dont il a la charge :

A deux reprises, le service rendu aux pensionnaires de la Maison de Retraite a été interrompu du fait de l'absence d'un des agents appelé d'urgence en intervention pour le CIS de Suippes.

Monsieur Maublert estime qu'il est inopportun de quitter dans de telles conditions son poste. D'autant que la nuit il n'y a que deux agents pour assurer le service de garde des 80 pensionnaires de la maison de retraite.

L'Agent en question a été reçu par Monsieur Maublert pour fixer les conditions de départ en intervention durant le service.

Les sapeurs-pompiers du territoire quittent la salle des fêtes de Bussy-le-Château. Plusieurs membres expriment leurs regrets d'une telle situation, et souhaitent qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible.

Madame Person explique qu'il est possible de conventionner entre les employeurs et le SDIS afin de définir exactement les interventions pendant et hors du temps de travail. Elle estime qu'il faut résoudre ces problèmes par la communication.

A 20h50 réunit dans la salle des fêtes de Bussy-le-Château sur convocation du 22 mars 2006, le Président ouvre la séance.

Il sollicite la nomination d'un secrétaire de séance. M. HUBSCHER Eric est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil communautaire du 16 février 2006 est adopté à l'unanimité.

Madame Pierre Dit Mery demande au Président : qui a autorisé un photographe à filmer la séance du conseil de communauté ? Elle ne souhaite pas être filmée ni photographiée et demande au Président s'il peut faire cesser cela. Monsieur Mauclet précise que cette personne n'a obtenu aucune autorisation et l'invite fermement à cesser toute action qui pourrait troubler le travail des élus communautaires. La personne du public s'oppose à l'interdiction de M. Mauclet et met en avant « que la séance est publique et qu'il a le droit de filmer ou photographier s'il en a envie ».

M. Mauclet insiste sur les pouvoirs de police du Président au cours d'une séance ; la personne en question cesse ses remarques et retourne s'asseoir.

Monsieur Persello, estimant le problème des pompiers important et l'incident concernant le photographe inacceptable, se lève et quitte la séance.

M. Mauclet reprend la parole et invite l'assemblée à prendre connaissance de l'ordre du jour.

2006/13 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET ANNEXE : SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Mr MAUCLERT André, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité des voix (1 abstention),

*** DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-après,**

*** CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

*** RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,**

*** ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

Compte Administratif Service Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	678.597.75	748.448.14	+ 69.850.39
	Résultats antérieurs reportés		—	
	Résultat à affecter			+ 69.850.39
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	2.185.176.63	2.572.485.74	+ 387.309.11
	Solde antérieur reporté	1.097.386.34		- 1.097.386.34
	Solde global d'exécution			- 710.077.23
Restes à réaliser au 31 décembre 2005	Fonctionnement			
	Investissement	231.500	965.697	+ 734.197
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissements et fonctionnement)		4.192.660.72	4.286.630.88	93.970.16

2006/14 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET ANNEXE :
SERVICE EAU

Considérant le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Mr MAUCLERT André, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-après,**

*** CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

*** RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,**

*** ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

Compte Administratif Service Eau		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	113.637.80	179.002.36	+ 65.364.56
	Résultats antérieurs reportés		54.496.30	+ 54.496.30
	Résultat à affecter			+ 119.860.86
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	442.104.12	362.535.22	- 79.568.90
	Solde antérieur reporté	22.535.35		- 22.535.35
	Solde global d'exécution			- 102.104.25
Restes à réaliser au 31 décembre 2005	Fonctionnement			
	Investissement	69.500	118.673	+ 49.173
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissements et fonctionnement)		647.777.27	714.706.88	66.929.61

2006/15 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET ANNEXE :
TRANSPORTS SCOLAIRES

Considérant le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Mr MAUCLERT André, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-après,**

*** CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

*** RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,**

*** ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

Compte Administratif Transports scolaires		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	104.965.79	104.712.01	- 253.78
	Résultats antérieurs reportés		761.64	+ 761.64
	Résultat à affecter			+ 507.86
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	11.405.78	14.377.91	+ 2.972.13
	Solde antérieur reporté		40.388.40	+ 40.388.40
	Solde global d'exécution			+ 43.360.53
Restes à réaliser au 31 décembre 2005	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissements et fonctionnement)		116.371.57	160.239.96	43.868.39

2006/16 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET ANNEXE :
ZONES INDUSTRIELLES

Considérant le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Mr MAUCLERT André, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-après,**

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

* **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

* **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Compte Administratif Zones Industrielles		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	89.465.21	253.446.53	+ 163.981.32
	Résultats antérieurs reportés		2.772.06	+ 2.772.06
	Résultat à affecter			+ 166.753.38
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	173.096.89	162.853.66	- 10.243.23
	Solde antérieur reporté	153.213.66		- 153.213.66
	Solde global d'exécution			- 163.456.89
Restes à réaliser au 31 décembre 2005	Fonctionnement			
	Investissement	3.190		- 3.190
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissements et fonctionnement)		418.965.76	419.072.25	106.49

**2006/17 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET PRINCIPAL :
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Considérant le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Mr MAUCLERT André, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ci-après,

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

* **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

* **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Compte Administratif principal Communauté de Communes		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	1.970.825.86	3.126.598.43	+ 1.155.772.57
	Résultats antérieurs reportés		150.690.64	+ 150.690.64
	Résultat à affecter			+ 1.306.463.21
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	2.958.135.78	2.930.304.16	- 27.831.62
	Solde antérieur reporté	518.305.18		- 518.305.18
	Solde global d'exécution			- 546.136.80
Restes à réaliser au 31 décembre 2005	Fonctionnement			
	Investissement	2.050.260	1.584.380	- 465.880
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissements et fonctionnement)		7.497.526.82	7.791.973.23	294.446.41

**2006/18 - COMPTE DE GESTION – ZONES INDUSTRIELLES 2005 – DRESSE PAR
MR FAUTRES J-P**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

M. Mauclert donne la parole au Receveur communautaire qui confirme que les chiffres du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont parfaitement conformes pour 2005.

**2006/19 - COMPTE DE GESTION – TRANSPORTS SCOLAIRES 2005 – DRESSE
PAR MR FAUTRES J-P**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

M. Mauclert donne la parole au Receveur communautaire qui confirme que les chiffres du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont parfaitement conformes pour 2005.

**2006/20 - OBJET : COMPTE DE GESTION – SERVICE EAU POTABLE 2005 –
DRESSE PAR MR FAUTRES J-P**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

M. Maublert donne la parole au Receveur communautaire qui confirme que les chiffres du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont parfaitement conformes pour 2005.

2006/21 - COMPTE DE GESTION – SERVICE ASSAINISSEMENT 2005 – DRESSE PAR MR FAUTRES J-P

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

M. Maublert donne la parole au Receveur communautaire qui confirme que les chiffres du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont parfaitement conformes pour 2005.

2006/22 - COMPTE DE GESTION – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES 2005 – DRESSE PAR MR FAUTRES J-P

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

M. Mauclert donne la parole au Receveur communautaire qui confirme que les chiffres du Compte administratif et du Compte de Gestion sont parfaitement conformes pour 2005.

2006/23 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le compte administratif 2005, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 306 463.21 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 546 136.80 €	} entraînant un besoin de financement s'élevant à 1 012 016.80 €
- un solde de reste à réaliser de - 465 880 €	

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2005,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2006,

Considérant que le budget de 2005 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 217 819 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2006, le résultat comme suit :**

**- Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement :
1 012 016.80 €**

**- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :
294 446.41 €**

2006/24 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 – ZONES INDUSTRIELLES

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2005, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 166 753.38 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de – 162.456.89 € } entraînant un besoin de financement
- un solde de reste à réaliser de - 3.190 € } s'élevant à 165 646.89 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2005,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2006,

Considérant que le budget de 2005 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 168 280.00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2006, le résultat comme suit :**

- **Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement :
166 646 89 €**
- **Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :
106.49 €**

2006/25 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 – SERVICE EAU POTABLE

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2005, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 119 860.86 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de – 102 104.25 € } entraînant un besoin de financement
- un solde de reste à réaliser de + 49 173.00 € } s'élevant à 52 931.25 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2005,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2006,

Considérant que le budget de 2005 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 117 581.00 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2006, le résultat comme suit :**

- Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement :
52 931.25 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :
66 929.61 €

2006/26 - OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2006

Le Président expose que comme chaque année, il a été saisi des demandes de subventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE d'attribuer les subventions 2006 comme suit :**

- | | |
|--|----------|
| - Foyer socio-culturel du collège de Suippes | 9.150 € |
| - Amicale des sapeurs pompiers de Suippes | 5.160 € |
| - Marne Initiative Sud-Est | 10.000 € |
| - Ecole de Sapeurs-Pompiers | 4.000 € |

2006/27 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 16 février dernier,

Compte tenu des bases fiscales 2006 transmises par les services de l'Etat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité des voix (1 abstention, 1 contre),

*** DECIDE de fixer les taux d'impôts locaux, pour l'année 2006 comme suit :**

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 14,09 % |
| - Foncier Bâti | 11,32 % |
| - Foncier Non Bâti | 13,42 % |
| - Taxe Professionnelle | 6,95 % |
| - Taxe Professionnelle de Zone | 5,56 % |

2006/28 - TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'article 107 de la loi de finance initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du CGI,

Vu la délibération n°2002/83 en date du 19 septembre 2002 décidant de créer une TEOM calculée sur le Foncier Bâti,

Considérant le débat d'orientations budgétaires,

Considérant les bases de FNB communiquées par la Trésorerie Générale de la Marne,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** DECIDE de fixer le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à 7.87 % en 2006.**

2006/29 - BUDGET PRIMITIF 2006 – ZONES INDUSTRIELLES

Vu la délibération n°2006/10 en date du 16 février 2006, relative au débat d'orientations budgétaires,

Considérant les propositions du Vice-Président, et l'avis favorable des membres du bureau réunis en date du 23 mars 2006,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le budget primitif 2006 des Zones Industrielles, équilibré comme suit :**

Fonctionnement		Investissement y compris les reports	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
263.205	263.205	479.127	479.127

2006/30 - BUDGET PRIMITIF 2006 – TRANSPORTS SCOLAIRES

Vu la délibération n°2006/10 en date du 16 février 2006, relative au débat d'orientations budgétaires,

Considérant les propositions du Vice-Président, et l'avis favorable des membres du bureau réunis en date du 23 mars 2006,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le budget primitif 2006 des transports scolaires, équilibré comme suit :**

Exploitation		Investissement y compris les reports	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
129.410	129.410	167.440	167.440

*** VOTE le présent budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.**

2006/31 - BUDGET PRIMITIF 2006 – SERVICE EAU POTABLE

Vu la délibération n°2006/10 en date du 16 février 2006, relative au débat d'orientations budgétaires,

Considérant les propositions du Vice-Président, et l'avis favorable des membres du bureau réunis en date du 23 mars 2006,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le budget primitif 2006 du service EAU POTABLE, équilibré comme suit :**

Exploitation		Investissement y compris les reports	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
255.165	255.165	456.936	456.936

2006/32 - BUDGET PRIMITIF 2006 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n°2006/10 en date du 16 février 2006, relative au débat d'orientations budgétaires,

Considérant les propositions du Vice-Président, et l'avis favorable des membres du bureau réunis en date du 23 mars 2006,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le budget primitif 2006 du service ASSAINISSEMENT, équilibré comme suit :**

Exploitation		Investissement y compris les reports	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
892.938	892.938	1.910.960	1.910.960

2006/33 - BUDGET PRIMITIF 2006 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération n°2006/10 en date du 16 février 2006, relative au débat d'orientations budgétaires,

Considérant les propositions du Vice-Président, et l'avis favorable des membres du bureau réunis en date du 23 mars 2006,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité des voix (2 abstentions),

*** ADOPTE le budget primitif 2006 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

Fonctionnement		Investissement y compris les reports	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3.513.590	3.513.590	6.300.087	6.300.087

Madame GREGOIRE souhaite que les sommes qui doivent être payées pour les travaux de la nouvelle école maternelle de Jules Ferry soient bloquées. En effet, il y aurait des vices de forme dans sa construction. Monsieur Mauclert prend acte et répond qu'il va voir ce qu'il peut faire avec l'AMO et les architectes.

2006/34 - CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT-REMY-SUR-BUSSY – ADOPTION DU PROJET, DEMANDES DE SUBVENTIONS, AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération n° 2005/66 autorisant le Président à lancer une consultation de maître d'œuvres pour la construction de la Salle des Fêtes de Saint-Rémy-sur-Bussy,

Considérant le vote du BP 2006,

Le Maire de Saint-Rémy-sur-Bussy présente le projet de construction de la salle des fêtes de sa commune. Le montant maximum (travaux et frais annexes compris) du projet est estimé à 615.940 € TTC par le cabinet d'architectures Eudes de Châlons en Champagne.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de construction de la Salle des Fêtes à Saint-Rémy-sur-Bussy pour un montant estimatif TTC de 615.940 €,**

*** SOLLICITE des subventions auprès du Département, de la Région Champagne-Ardenne et de tous autres organismes,**

*** AUTORISE le Président à signer le permis de construire ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,**

*** AUTORISE le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.**

Monsieur le Maire de Saint-Rémy-sur-Bussy prend la parole et commente les différents plans et montants estimatifs du projet.

2006/35 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL A SOMMEPY-TAHURE – ADOPTION DU PROJET, DEMANDES DE SUBVENTIONS, AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération n° 2005/54 autorisant le Président à lancer une consultation de maître d'œuvres pour la construction d'un local à Sommepy-Tahure,

Considérant le vote du BP 2006,

Madame le maire de Sommepy-Tahure présente le projet de construction d'un local à Sommepy Tahure. Le montant TTC du projet établi par le cabinet d'architectures Eudes de Châlons en Champagne s'élève à 423.384 €. La commune de Sommepy Tahure prend à sa charge l'équipement de la cuisine pour un montant de 24.326,64 € TTC.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ADOPTE le projet de construction d'un local à Sommepy Tahure pour un montant estimatif TTC de 423.384 €,**

*** SOLLICITE des subventions auprès du Département, de la Région Champagne-Ardenne et de tous autres organismes,**

*** AUTORISE le Président à signer le permis de construire ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,**

*** AUTORISE le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.**

Madame le Maire de Sommepy-Tahure prend la parole à son tour et commente les plans et le financement au rétroprojecteur du projet de sa commune. Le budget correspondant à l'équipement de la cuisine est pris en charge par la commune de Sommepy-Tahure.

Madame Guyot a d'ailleurs sollicité la commune de Saint-Souplet qui par le biais de sa communauté de communes devrait participer financièrement à ce projet, puisqu'un certain nombre d'enfants de cette commune bénéficie des activités extrascolaires.

2006/36 - GEOTER – MODIFICATION DES STATUTS

Vu la délibération n° 2006-2 en date du 31 janvier 2006 du syndicat mixte GEOTER,

Vu la demande de GEOTER, de se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts avant le 17 mai 2006,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ACCEPTE de mettre en adéquation la pratique et la formulation juridique des dispositions financières notamment pour les recettes,**

*** DECIDE de modifier les statuts comme suit :**

- La rédaction de l'article 13 est désormais la suivante :

« Les recettes du syndicat mixte comprennent :

- les contributions des collectivités associées,**
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat mixte,**
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,**
- les subventions d'Etat, de la région, du département et des communes,**
- le produit des dons et legs,**
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,**
- le produit des emprunts.**

La contribution de chaque collectivité membre est ainsi calculée :

La répartition des dépenses occasionnées par la collecte et le traitement des ordures ménagères sera établie en fonction du nombre d'habitants qui aura bénéficié du service accompli.

Un acompte provisionnel sera versé au syndicat mixte dès sa création.

Les années suivantes, la contribution de chaque collectivité, sera appelée par titre de recettes.

Cette contribution des collectivités associées est obligatoire pendant la durée du syndicat mixte, dans la limite du service, telle que les décisions du syndicat mixte l'ont déterminée.

Le syndicat mixte bénéficie, aux lieu et place des collectivités membres, des attributions du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, au titre des dépenses d'investissement exercées dans l'exercice de ses compétences, sur des biens qui lui ont été mis à disposition ».

2006/37 - NATURA 2000 – SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON – DESIGNATION D'UNE ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Considérant la demande de la Préfecture de la Marne de se prononcer sur le périmètre de consultation tel que défini dans les documents transmis avant le 9 mai prochain,

Le Président expose que le Ministère de l'écologie et du développement durable achève en 2006 la mise en place sur le territoire national du réseau européen de protection de la biodiversité « Natura 2000 ».

Le camp militaire de Mourmelon et sa richesse biologique importante sont susceptibles d'être intégré au réseau des sites Natura 2000 en tant que zone spéciale de conservation.

C'est pourquoi, le périmètre des terrains proposés est l'aboutissement d'une concertation avec le Commandant de la Région Terre Nord-Est et le commandant responsable du camp de Mourmelon. Ce périmètre concerne les communes de Jonchery-sur-Suippe, Saint-Hilaire-le-Grand et Suippes.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

*** ACCEPTE le projet de désignation d'une zone spéciale de conservation ainsi que le périmètre de consultation défini,**

*** AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pour répondre à la demande de certains membres, Monsieur GODIN présente les plans et le financement au rétroprojecteur de la salle des fêtes de Souain-Perthes dont le projet a été adopté dans une précédente séance.

A son tour, Madame Person précise que lors du dernier Conseil de Communauté, il a été envisagé d'acquérir des terrains à la Zone Industrielle de Châlons-en-Champagne. Elle commente le plan qui est projeté et positionne sur la carte le terrain dont il est question.

Pour revenir sur l'intervention des Sapeurs-Pompiers en début de séance, Madame Person confirme qu'il faut trouver une solution aux problèmes évoqués par les Sapeurs-Pompiers et le Président. Les sapeurs-pompiers de Suippes ont posé leur démission au SDIS de la Marne pour le 30 avril prochain. Après discussion, il est convenu de prendre un rendez-vous avec M. DE COURSON, Président du SDIS et de se réunir entre maires des communes de la communauté de communes le lundi 10 avril 2006 au soir.

La séance est levée à 23 h 30
Fait à Suippes, le 31 mars 2006
Le Président,
A. MAUCLERT